

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

	Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ	Délibération n° D20262206-15 Du 22 juin 2026 SUBVENTIONS 2026 - 2
---	---	--

Nombre de membres				Date de la convocation	17.06.2026
Afférents au conseil municipal	15			Date d'affichage	17.06.2026
En exercice	15				
Qui ont pris part à la délibération	14	Pouvoir	1		

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux du mois de juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – DELORME D – DESSALCE S – CHATAING P – MAILLET-BERT P – SANTORO B – BONNEVAUX V – PITAVY A – CHABRIER G – DAURELLE T – GALLON S – BOUREILLE C – RIVAL N – DE CAESTECKER M – MEY L (14)

Absents avec pouvoir : CHABRIER C (1)

Absents sans pouvoir : (0)

Secrétaire : Sandrine DESSALCES

SUBVENTIONS 2026 - 2

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée les demandes de subventions suivantes :

Désignation	Objet	Montant attendu
Association les Frapadingues	Pour l'organisation de leur journée karting prévue le 12 septembre 2026 ainsi qu'une participation pour l'acquisition des karts	2 000 €
Association Boule de l'Ance	Pour leur participation au championnat de France quadrettes vétérans et l'achat de tenues obligatoires	Pas de somme fixée
Association Band'Ance	Pour l'achat d'un tunnel de lavage montant de la dépenses : 5 400 € une demande de subvention a été faite par l'association auprès du Département de la Loire, ainsi qu'auprès des deux autres communes couvertes par l'association, Saint-Pal-en-Chalencon et Craponne-sur-Arzon – pas de somme fixée.	pas de somme fixée

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- **Décide** d'attribuer les subventions suivantes :
 - o **Les Frapadingues : 2 000 € pour l'achat des karts – à l'unanimité**
 - o **La boule de l'Ance : 600 € pour l'achat des tenues, sous la conditionnalité que le nom de la commune figure sur les tenues – à l'unanimité**
 - o **Band'Ance : 1 350 € - 1 contre – 3 abstentions**
 - o
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le mardi 23 juin 2026.



Hervé BÉAL, Maire

Sandrine DESSALCES, secrétaire de séance